

N°58
JANVIER
2015

Vers la concrétisation des projets



**Le Président et les membres du Conseil
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour 2015.**

2 BRÈVES

3 EDITO

4 BILLET D'HUMEUR

5 PRATIQUE

Est-il possible de
refuser de soigner un
patient ?

6 TRÉSORERIE

Voeux du trésorier

7 COMMUNICATION

Quelles sont la place
et les limites de la
télémédecine dans
notre société ?

8 INFORMATION

Prix Littré

9 RETRAITE

Actualité sur la retraite

**10 14 PETITES
ANNONCES**

**11 TABLEAU
DÉPARTEMENTAL**

Nouveaux inscrits

**16 ACTIVITÉS
EXTÉRIEURES**



en bref



L'AFEM (Aide aux Familles et entraide Médicale) vient en aide aux familles médicales dont le ou la chef de famille ne peut plus exercer son métier pour quelque raison que ce soit.

Grâce aux dons de confrères convaincus de la nécessaire solidarité médicale, l'AFEM en 2014 a soutenu plus de 300 familles en grande difficulté.

Pour faire face à des demandes de plus en plus pressantes, nous avons besoin de vos dons 2015. Au nom des familles secourues, nous vous remercions très vivement.

Docteur Françoise GUIZE
Présidente



Nom et adresse du donateur en lettres majuscules ou cachet du praticien :

Adresse mail : _____

Verse pour l'année 2015 à l'ordre de l'A.F.E.M. :

	45 € ☐	90 € ☐	160 € ☐	ou plus ☐
Soit après déduction fiscale :	15 €	31 €	54 €	

**Envoyez votre chèque à l'ordre de l'AFEM 168 rue de Grenelle 75007 Paris
Ou payez en ligne (www.afem.net).**

Le 10 Octobre 2014 le Président et le Trésorier du Conseil Départemental de l'Ordre des médecins des Hauts-de-Seine ont remis une bourse d'étude de 6 000 € à une jeune étudiante, à l'occasion de la réunion plénière de l'AFEM.



Chère Consœur, cher Confrère,

“ Le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine vient de se renouveler après les récentes élections mais une fois encore nous déplorons un taux d'abstention important qui nous interpelle.

Les objectifs de ce nouveau Conseil devront se renforcer et s'adapter pour servir des médecins qui exercent dans une société en pleine mutation dans laquelle les mentalités ont changé. Les combats d'hier sont aujourd'hui dépassés et il nous faut faire face à des dangers plus alarmants. Les outils informatiques et la médiatisation de la médecine et des maladies rendent les patients mieux informés et sans doute plus méfiants. N'oubliez pas que le Conseil de l'Ordre, comme son nom l'indique est avant tout un « conseil » et que nous sommes là pour vous aider et vous guider en cas de difficulté d'exercice, touchant aussi bien à la déontologie, qu'à vos difficultés éventuelles comptables ou juridiques.

Aider les jeunes confrères dans leur installation en garantissant une inscription conforme au Tableau, les recevoir pour entendre leurs préoccupations et tenter d'y remédier, et leur rappeler également les grands principes de notre déontologie afin de leur éviter les faux-pas d'une vie professionnelle que nous leur souhaitons longue et épanouie dans le 92, est l'essentiel de notre mission. Sous l'impulsion du Président du Conseil National, et avec lui, nous défendrons avec force et détermination les conditions d'exercice de la Médecine.

La commission de Conciliation et des Litiges continuera à gérer les doléances des patients en s'efforçant d'éviter qu'elles n'évoluent vers une plainte. Cette mission nécessitant une grande diplomatie rend d'incontestables services au confrère impliqué et si, malheureusement la plainte était malgré tout formulée, la Conciliation menée par des conseillers expérimentés permettra encore dans la majorité des cas d'éviter une procédure disciplinaire. Nous affichons dans le 92 un taux de réussite de près de 80 % et toute l'équipe des conciliateurs fournit un travail digne d'éloges !

La commission d'entraide, elle aussi, va poursuivre son extension dans des domaines plus élargis encore dans le soutien des confrères en difficulté. Une nouvelle étape est désormais franchie, celle de la prévention pour tenter de limiter au maximum le « burn out » qui nous guette tous souvent insidieusement ! Là encore, l'équipe ordinaire est très réactive, restant à l'écoute des confrères qui la sollicitent, et dans bien des cas elle s'est montrée très efficace, méritant largement l'hommage confraternel qu'on peut lui rendre.

La commission informatique continuera son développement de plus en plus performant et le site internet devient la véritable vitrine ordinaire du 92. Lieu d'échange instantané, d'information immédiate, de rappels déontologiques divers et toujours des Fabula Simplex, distrayantes et didactiques, dont vous êtes si friands !

Il est probable que certaines commissions seront regroupées mais d'autres apparaîtront car l'idée est de faire du Conseil de l'Ordre de Levallois un lieu convivial et de réunions où chacun d'entre nous pourra venir nous rencontrer, nous raconter ou nous interroger... Nous continuerons d'organiser des tables rondes sur des sujets médiatiques mettant en scène les médecins, et vous y serez naturellement conviés, tandis que la Commission d'Ethique continuera sa mission sur des problématiques plus Ordinales et en rapport avec la Déontologie.

Je tiens à saluer deux Conseillers Ordinaires qui auront marqué le 92 par le travail fourni durant leurs multiples mandatures, en effet les Docteurs Philippe HERMARY et Yann LEFEBVRE n'ont pas souhaité renouveler leur mandat. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude pour les immenses services rendus au CDOM 92 pendant de si longues années.

L'image du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins évolue progressivement : j'avais précédemment annoncé de « petits changements dans la continuité », je poursuis aujourd'hui cette démarche qui se concrétise de plus en plus, avec des décisions collégiales, en toute transparence au sein de cette équipe que vous avez choisie. Je mesure les responsabilités que cette ambition implique, toujours « au service du médecin, dans l'intérêt du patient ».

”

Dr Christian HUGUE



Dr Ch. HUGUE
Président



Dr J. Alain CACAULT
Secrétaire Général

Peut être aurez vous remarqué dans mes billets une pointe d'ironie à l'endroit de nos dirigeants politiques ou administratifs dont certains sont quelque peu sectaires ou tout simplement incompetents !

Une fois n'est pas coutume, je souhaite rendre hommage à un responsable qui l'est réellement... le nôtre ! Le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins.

Son discours, devant le Président de la République lors du congrès de l'Ordre le 18 octobre dernier, était tellement l'illustration de nos aspirations professionnelles que je me permettrai de remplacer (avantageusement) mon billet d'humeur par le texte de sa harangue :

Quel est donc le message de notre Président National ?

« Alors que depuis la rentrée de septembre 2014, les manifestations d'inquiétude voire d'exaspération des professionnels de santé se sont multipliées, il proclame :

Que donc les médecins doivent répondre aux attaques dont ils sont l'objet depuis maintenant des années.

Que nous ne sommes pas des fauteurs de dépenses, mais des créateurs d'activité économique. Le secteur de la Santé étant un moteur de croissance qui génère richesses et investissements et est un important contributeur fiscal.

Que nous sommes donc saturés des discours administratifs politiques et économiques nous stigmatisant.

Que le projet de loi de santé nous inquiète.

En effet la démocratie sanitaire ne saurait s'exercer :

- sans les professionnels de santé
- sans que la réalité de notre valeur ne soit prise en compte
- sans que la déontologie et l'éthique de notre profession ne soit prise en considération

Il convient donc que l'Ordre ait désormais une place importante, et au plus haut niveau, dans les débats concernant la santé.

L'Ordre des Médecins demande donc à participer au dialogue avec les parlementaires avant le vote de la loi. Il ne s'agit en effet pas de corporatisme. L'ordre est ouvert à la discussion avec toutes les structures, à la seule condition que l'on respecte notre éthique, notre déontologie, notre exercice et notre compétence professionnelle.

Nous sommes responsables et conscients de ce que notre société attend des médecins.

Le Président a rappelé par ailleurs que le médecin est un agent irremplaçable de prévention diminuant les coûts futurs de la santé et que le secteur santé est un moteur tant dans le domaine de la technologie que dans celui de la pharmacie.

Que l'Ordre a une mission déontologique, organisationnelle et juridictionnelle donc un devoir de conseil sur les textes règlementaires afin de s'assurer du respect des principes fondamentaux de la déontologie médicale.

Que l'Ordre doit faire comprendre l'importance de la prise en compte de ces principes dans les grands débats de société.

Que l'Ordre doit enfin favoriser les évolutions des carrières et doit faire en sorte que l'exercice médical ne soit pas une activité engendrant l'isolement professionnel.

Que l'Ordre doit permettre de créer des liens entre les acteurs de santé.

Que les médecins et les professionnels de santé ne soient pas un particularisme Français. Ils sont un trésor national. Les médecins ne sont pas un élément de blocage, ils sont un régulateur de notre société. Les médecins ne sont pas des conservateurs, ils sont tous les jours des porteurs d'innovation.

S'engager dans la profession de médecin c'est avant tout s'engager au service du progrès humain et sociétal, c'est travailler d'abord pour le bénéfice d'autrui.

Que les médecins et les professionnels de santé ont besoin de la reconnaissance de la société et de ses dirigeants ».

Nous sommes ici très loin des UKASES de la loi de santé que le gouvernement tente de nous imposer !

NDLR Seuls les impératifs de mise en page nous ont empêchés de vous livrer le texte in extenso. ●

Dr J.A. CACAULT

Est-il possible de refuser de soigner un patient ?

Evidemment notre digne profession et notre morale nous amènent à donner nos soins selon notre fameux Serment : « Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions... Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me le demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire ! » Tel est notre objectif, notre mission, notre vocation, notre foi, notre vertu, notre crédo !

Mais parfois...

Sous certaines conditions, le médecin peut refuser de prendre en charge un malade, conformément à l'article 47 (article R.4127-47 du code de la santé publique) sans avoir à se justifier pourvu qu'il puisse prouver que le patient ne souffrira pas d'un manque de soin.

L'article 47 du Code de déontologie médicale prévoit que « hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, un médecin a le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles. » « Quelles que soient les circonstances, la continuité des soins aux malades doit être assurée.

Hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, un médecin a le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles »

Ainsi **en cas de mésentente** avec un patient, par exemple, d'incompétence compte tenu de la spécificité d'une maladie, de perte de confiance dans la raison médecin-malade ou pour toute autre raison qu'il n'est d'ailleurs pas tenu d'exposer, le médecin peut renoncer à prendre en charge un malade avec lequel la relation ne peut s'établir.

Il est cependant interdit au médecin de refuser de soigner un malade par discrimination, ou pour des raisons financières (quand par exemple un malade bénéficie de la CMU ou AME). Le Conseil National de l'Ordre des Médecins rappelle que refuser de soigner un patient au seul motif qu'il est bénéficiaire de la CMU ou lui demander un complément d'honoraires est inacceptable, contraire à la déontologie médicale et à la Loi. Le patient doit cependant être en mesure de présenter sa carte vitale ou tout document à jour prouvant qu'il est bénéficiaire.

« Si le médecin se dégage de sa mission, il doit alors en avvertir le patient et transmettre au médecin désigné par celui-ci les informations utiles à la poursuite des soins » Il faut assurer la continuité des soins et transmettre par exemple le dossier du patient à un confrère ou au patient lui-même.

Il est toujours préférable de prendre l'avis du conseil de l'ordre des médecins qui conseille le plus souvent de prévenir le patient en lui adressant une lettre recommandée avec AR et en lui indiquant une liste de confrères susceptibles de prendre en charge les soins, en précisant

qu'il communiquera alors les éléments du dossier médical en sa possession.

Voici, à titre d'exemple, une Fabula Simplex qui a déjà été mise en ligne sur notre site internet (cdom92.org) en novembre 2013 et sur lequel je vous invite d'ailleurs à vous inscrire si vous ne l'avez pas encore fait (votre n° RPPS suffit) :

Dans cette banlieue réputée difficile, cohabitent des populations aux courants de pensée et d'éducation très différents. Certains sont parfaitement intégrés, avec papiers administratifs en règle et souffrent pourtant cruellement des différences qu'ils observent encore entre ceux qui sont là depuis toujours et ceux qui sont là depuis moins longtemps, ceci génère des tensions et crée un climat tendu propice à la jalousie et aux débordements. Et puis, il y a les autres, ceux qui sont là, sans aucun droit et compensent cette faiblesse administrative par un rapprochement communautaire et une violente arrogance ! -

C'est dans ce contexte qu'exerce, sous le porche multitagué d'une barre d'immeuble, le Dr JC qui, en s'installant il y a une vingtaine d'années, a d'abord dû faire admettre qu'il était médecin avant tout et qu'on ne le perçoive pas comme un homme, et comble pour ce gynécologue-accoucheur, qu'il y avait des « règles (!) » dans ce cabinet médical ! En effet, entre autres, les règles sont qu'il reçoit sur rendez-vous préalable ou en urgence après accord téléphonique, que chaque RV pris doit être honoré (ou au moins excusé), que chaque consultation effectuée doit être payée immédiatement et que les titulaires d'AME, de CMU et autre devront régler la consultation s'ils ne sont pas en mesure de produire les attestations nécessaires.

Tout ceci est clairement écrit dans la salle d'attente, et sa secrétaire, présente aux heures des consultations, connaît parfaitement tous ces principes évidents...

Dans la plainte, parvenue au Conseil Départemental de l'Ordre, Mme S. reproche d'abord au Dr JC de s'être mis en colère contre elle et de lui avoir manqué de respect alors qu'elle lui apportait son attestation de couverture maladie universelle (C.M.U.) qu'elle n'avait pu lui présenter après la consultation qui avait eu lieu la veille, et qu'elle avait refusé de payer, et qu'ensuite il lui a demandé de consulter désormais un autre médecin, en haussant le ton. Elle ajoute que selon sa secrétaire, il s'est déjà comporté ainsi avec d'autres patientes. Ensuite, elle lui reproche de ne pas lui avoir recommandé, au contraire du 2^e gynécologue qu'elle a consulté ensuite, de se faire enlever le kyste sur un ovaire qu'il avait décelé.

Lors de la conciliation, le docteur JC apparaît très calme et décrit les événements médicaux justifiant sa prescription hormonale en alternative à la chirurgie ovarienne, et qu'il est très respectueux des soins de CMU et autres (sur le SNIR, son taux de CMU est de près de 30 %), qu'il assure sans aucune discrimination, sous réserve de la production de l'attestation afin d'éviter toute erreur dans la rédaction



Dr Ch. HUGUE
Président

des feuilles de Sécurité Sociale (nom incorrect, prénom erroné, adresse fictive etc...). Il conclut en assurant le Conseil de n'avoir jamais eu de propos injurieux, blessant ou raciste ni envers Mme S. ni envers quiconque, et que sinon il serait parti s'installer dans une autre commune depuis longtemps !

La conciliation infructueuse s'est soldée par un PV de non-conciliation et le conseil départemental de l'ordre des médecins a transmis la plainte de Mme S. à la chambre disciplinaire de première instance en émettant l'avis, après délibération en séance plénière, que le Dr JC n'a commis aucune infraction au code de déontologie ni faute dans ses soins ou décisions thérapeutiques concernant Mme S. Au cours de l'audience à la Chambre Disciplinaire de Première Instance, l'avocat du Dr JC. reprend les examens successifs de Mme S. auxquels il a procédé ainsi que ses constatations et ses prescriptions et fait valoir qu'il a reçu la plaignante en consultation trois fois en sept mois et que la disparition totale de l'image kystique et des douleurs dont elle se plaignait, sous blocage ovarien, étaient bien en faveur de l'origine fonctionnelle d'un syndrome des ovaires poly-kystiques, raison pour laquelle il adoptait cette attitude de surveillance. Il précise qu'il a prescrit un contraceptif plus dosé devant la récurrence de l'image kystique et qu'il réfute totalement le bien-fondé de l'intervention qu'elle a subie ultérieurement et que d'ailleurs, personne ne produit le résultat de l'examen anatomopathologique des kystes qui auraient été enlevés à cette occasion.

En second lieu, il précise qu'il lui a effectivement demandé, comme à toutes ses patientes qui en bénéficient, son attestation de C.M.U. mais qu'elle lui a alors fait part de

son mécontentement d'avoir à revenir pour lui apporter ce document. elle est cependant revenue 4 jours plus tard, et non le lendemain comme prévu, et qu'à ce moment-là, c'est elle qui a eu des propos impolis et blessants à son encontre et qu'il lui a alors effectivement demandé de se faire suivre, désormais, par un autre gynécologue, conformément à l'article R 4127-47 du CSP (Hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, un médecin a le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles. S'il se dégage de sa mission, il doit alors en avvertir le patient et transmettre au médecin désigné par celui-ci les informations utiles à la poursuite des soins).

Considérant en premier lieu que les droits de Mme S. en matière de C.M.U. étant susceptibles d'avoir évolué depuis la précédente consultation, le Dr JC. était fondé à lui réclamer l'attestation. Dans ce contexte, le grief de la plaignante qui affirme qu'à cette occasion, le Dr JC s'est mis en colère contre elle et lui a manqué de respect ne peut être regardé comme matériellement établi, dès lors que ce dernier lui oppose une dénégation formelle et donne une autre version, au demeurant plausible, et que le Dr JC. était en droit de l'informer qu'à l'avenir elle devait s'adresser à un autre médecin ;

Considérant en second lieu que le Dr JC. n'a pas méconnu l'affection kystique de sa patiente et qu'une solution médicale, comportant surveillance et adaptation du traitement hormonal ne constitue pas, en l'espèce, une faute déontologique, après délibération, la plainte de Mme S. à l'encontre du Dr JC. est rejetée. ●

Dr Ch. HUGUE



Dr Ph. HERMARY
Président de la Commission
d'Entraide
Trésorier

Vœux du trésorier

Je vous adresse, Chers Confrères, comme chaque année mes meilleurs vœux de bonne santé et de réussite professionnelle.

J'en profite pour vous annoncer mon départ du CDOM 92 et la fin de mes fonctions de trésorier du Conseil.

Conseiller de l'Ordre depuis 1983 et trésorier depuis 15 ans, je pense qu'il est temps de laisser ma place à un conseiller plus jeune et meilleur utilisateur des modes modernes de fonctionnement des missions ordinaires.

C'est avec regret que je les quitte, elles m'ont permis au fil des années de plonger au cœur des aléas de la vie professionnelle et parfois privée de mes confrères du 92. Malgré 10 ans d'études et l'obtention d'un diplôme de haut niveau, les difficultés d'exercice de notre métier rendent compliquées sa gestion quotidienne et peu attirantes pour un successeur éventuel.

L'augmentation notable des demandes d'exonération de

la cotisation ordinaire en est le témoignage et j'y accède dès qu'elles me semblent justifiées.

La Commission d'Entraide que j'ai présidé sous la houlette des deux Présidents qui se sont succédés depuis 15 ans (rappelons la tragique disparition du Dr LECLERCQ) a régulièrement augmenté le montant de son budget compte tenu du nombre de demandes de secours adressées par des confrères ou leur famille en cas de décès ou de la survenue d'un événement invalidant.

Je quitte donc un environnement amical et confraternel, celui du Conseil Départemental, ses Conseillers et son personnel dévoué et efficace, tous au service des 8 000 médecins des Hauts de Seine et je forme des vœux pour que l'horizon de la Médecine Libérale et Hospitalière de notre pays s'éclaircisse dans notre intérêt à tous. ●

Dr Ph. HERMARY

Quelles sont la place et les limites de la télémedecine dans notre société ?

La télémedecine est reconnue comme une pratique médicale à distance mobilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle figure dans la loi HPST du 21 juillet 2009 (article 78) et dans le code de santé publique (de l'article R.6316-1 à l'article R.6316-9).

Elle permet d'établir un diagnostic, de suivre un patient, d'obtenir un avis spécialisé, de réaliser des actes techniques à distance.

Les actes qui définissent la télémedecine sont :

La téléconsultation qui a pour objet de permettre à un professionnel médical de donner une consultation à distance à un patient. Un professionnel de santé peut être présent près du patient et, le cas échéant, assister le professionnel médical au cours de la consultation.

La télé expertise qui a pour objet de permettre à un professionnel médical de solliciter à distance l'avis d'un ou plusieurs professionnels médicaux en raison de leurs formations ou de leurs compétences particulières, sur la base des informations médicales liées à la prise en charge d'un patient.

La télésurveillance médicale qui a pour objet de permettre à un professionnel médical d'interpréter à distance les données nécessaires au suivi médical d'un patient et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la prise en charge de ce patient. L'enregistrement et la transmission des données peuvent être automatisés ou réalisés par le patient lui-même ou par un professionnel de santé.

La téléassistance médicale qui a pour objet de permettre à un professionnel médical d'assister à distance un autre professionnel de santé au cours de la réalisation d'un acte.

La régulation médicale : le centre de réception et de régulation établit un premier diagnostic afin de déterminer et de déclencher la réponse la plus adaptée à la nature de l'appel.

Quels sont les avantages de la télémedecine ?

La télémedecine permet de répondre à des situations d'isolement physique comme par exemple les patients qui sont sur des bateaux en pleine mer, sur des plates formes pétrolières, en prison etc...

Elle facilite le maintien à domicile des patients souffrant de pathologies chroniques nécessitant une surveillance régulière comme l'insuffisance cardiaque, l'insuffisance respiratoire, le diabète et les patients dialysés à domicile. Pour le patient, ces conditions sont rassurantes et sécurisantes.

Sa qualité de vie est meilleure et le nombre comme la durée d'hospitalisation sont moindres. Le patient est responsabilisé. Il est donc moins passif améliorant ainsi

son observance dans les soins, dans la thérapeutique et dans son hygiène de vie. Cette pratique change le modèle de prise en charge des pathologies chroniques dans l'intérêt du patient respectant ainsi le principe éthique de bienfaisance.

Dans les dernières études publiées en Italie et en Suède, l'utilisation de la télémedecine chez des patients souffrant de BPCO a permis une baisse de 13% de réadmission en milieu hospitalier.

La téléconsultation entre les consultations hospitalières ou de ville comme la télésurveillance permettent un suivi plus régulier, plus rapproché évitant ainsi le transport des patients vers les professionnels de santé et notamment celui des patients dépendants âgés ou non dont les déplacements sont difficiles.

De même grâce à la télé expertise, les patients que l'on ne peut pas transporter ou lorsque le confrère « expert » est loin cette technologie permet de demander un avis et d'avoir une réponse adaptée en très peu de temps et donc sans perte de chance pour le patient.

Il y a des situations d'urgence médicale où la télémedecine a tout son intérêt. C'est le cas par exemple pour le patient qui fait un AVC ischémique. La téléconsultation à 3 : patient + urgentiste + neurologue puis la téléassistance par le neurologue permettent au patient de bénéficier de la fibrinolyse dans le délai reconnu par les protocoles en vigueur.

Quelles sont la place et les limites de la télémedecine dans notre société ?

La télémedecine est reconnue comme une pratique médicale à distance mobilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle figure dans la loi HPST du 21 juillet 2009 (article 78) et dans le code de santé publique (de l'article R.6316-1 à l'article R.6316-9). Elle permet d'établir un diagnostic, de suivre un patient, d'obtenir un avis spécialisé, de réaliser des actes techniques à distance.

La qualité du service proposé est-elle validée et si oui par qui ? Où sont stockées ces données à caractère personnel ? Comment sont-elles sécurisées ? N'y a-t-il pas un risque de traçage (cookies) et donc de profilage ? Quelle est la fiabilité des objets connectés ?

Rappelons que le télé conseil n'est pas dans la loi. Aussi, les confrères qui en font, doivent avoir un contrat détaillé et une assurance adaptée comme le préconise le CNOM pour éviter les ennuis.

Que penser de la rémunération de ces médecins donnant des télé conseils lorsque l'on sait que tous les jours les médecins donnent des conseils à leurs patients par téléphone ou par courrier et tout cela gratuitement pour respecter l'article R.4127-53 du CSP qui dit « L'avis ou



Dr V. THYS
Vice-Présidente
Présidente des Commissions
d'Éthique et de Réflexion
sur la douleur

le conseil dispensé à un patient par téléphone ou correspondance ne peut donner lieu à aucun honoraire »...

Sommes-nous dans le juste sur un plan déontologique et éthique ?

Une limite apparaît dans l'utilisation de cette nouvelle technologie qui est la disparition de l'examen clinique du médecin : du toucher, de la palpation et de l'utilisation de l'odorat pourtant indispensables dans sa pratique quotidienne. Ceci démontre que cette technologie n'est pas prête de remplacer le médecin.

L'ère du numérique et ses applications dans le monde de la santé sont incontournables aujourd'hui. Le médecin doit s'approprier ce nouvel outil qu'est la télémédecine pour ne pas rester en marge de la société alors que lui-même est en son cœur. Son investissement est inéluctable afin que l'utilisation de cette technologie innovante ne soit pas dépourvue des garanties de qualité et de sécurité indispensables pour l'exercice de son art ; et ceci, en respectant le droit des malades et dans l'intérêt de ses patients.

De son côté, le patient doit être vigilant aussi quant aux promotions qui peuvent lui être proposées d'objets

connectés pour surveiller sa santé en dehors du champ médical.

La télémédecine est pour le médecin un moyen supplémentaire qui vient compléter les moyens déjà à sa disposition pour optimiser la prise en charge de ses patients. En aucun cas, elle peut être un moyen de substituer le colloque singulier et l'échange physique dans la relation médecin malade. ●

Dr Véronique THYS

BIBLIOGRAPHIE :

« La révolution des technologies numériques » *Quotidien du médecin* 04/02/2013

« Les smartphones veulent détrôner les médecins » *Le Figaro* 04/05/2013

« Contrat, RCP, rémunération... : les précautions essentielles » *Quotidien du médecin* 16/09/2013

« Vade-Mecum Télémédecine » septembre 2014 CNOM

« Les médecins doivent accompagner l'innovation » n° 97 TLM oct-nov-déc 2014 Dr LUCAS Jacques

« Objets connectés: la médecine du 3ème type » n° 97 TLM oct-nov-déc 2014 Frédérique GUENOT, Ariane LANGLOIS, Alain PARE

PRIX LITRE – PAUL FLEURY-2014

Groupement des Ecrivains-Médecins, (G.E.M)

Décerné au Dr Bruno VUILLEMIN

Notre ami, le Docteur Roland NOËL, Président du G.E.M., a remis le 22 novembre dernier, dans les salons de l'Hôtel BEDFORD, les prix LITRE 2014 :

- Au Dr Jean-Christophe RUFIN, pour son roman « Le collier rouge »
- Au Dr Jean LOUIS, pour son essai « Mémoire d'un enfant de Colbert »
- Au Dr Bruno VUILLEMIN (Prix Paul FLEURY) afin d'honorer un très remarquable ouvrage : « Le plaisir, Clef de la longévité » (Editions BUSSIERE)

L'aptitude au plaisir n'est-elle pas garante de la qualité du vieillissement ?

Il estime que bien vieillir dépend du style de vie que l'on décide de choisir.

A 79 ans, il nous propose une **approche nouvelle et optimiste de la vieillesse**, fruit de son expérience tant professionnelle que personnelle.

Dans cet ouvrage, le Dr Bruno Vuillemin nous livre des clefs pour appréhender avec plaisir et épanouissement le vieillissement : **accepter un itinéraire de vie nouveau**, réorienter son alimentation, cultiver l'optimisme, **se fixer des objectifs de vie**, utiliser au mieux les modérateurs de stress, **vivre des interactions sociales riches**, pratiquer une activité physique régulière, **se lancer de nouveaux défis** sont, sans aucun doute, plus importants que le déterminisme génétique.

« Une certitude s'installe à la lecture du livre du Docteur Vuillemin. Elle offre une espérance : Vieillir « Ca s'apprend ! », Françoise Dorin – Jean Piat (extrait de la préface).

La rédaction présente au Docteur VUILLEMIN ses vives félicitations pour ce prix qui honore notre Conseil. ●

La rédaction

Actualité sur la retraite

Le 11 et 13 septembre dernier, les délégués de la CARMF, se sont réunis, pour poser des questions à leur Direction, et participer activement à l'Assemblée Générale.

Plusieurs problèmes récurrents ont été abordés, après avoir rappelé quelques chiffres :

- Au 1^{er} juillet 2014 : il existait 124 948 médecins cotisants, dont 9 306 en cumul retraite/activité libérale ;
- 53 842 médecins retraités et 19 306... Survivants

1. Les retraités actifs

Sont-ils des « privilégiés » (!?). Il faut noter que leurs cotisations retraites, très importantes, ne leur donnant droit à aucun points supplémentaire. Pourquoi le cumul pour de plus en plus de retraités ? Retraite perçue comme insuffisante ; malaise et angoisse des médecins retraités ; absence de successeur ; montant des charges induites par l'arrêt de l'activité.

Il est nécessaire d'avoir bien à l'esprit, les nouvelles règles au 1^{er} janvier 2015 :

La loi du 20 janvier 2014 prévoit que les assurés dont la première pension prend effet **à compter du 1^{er} janvier 2015** ne pourront plus, en cas de poursuite ou de reprise d'activité, acquérir de droits dans quelque régime légal de retraite que ce soit, de base ou complémentaire, dès lors qu'ils auront liquidé un droit propre dans un régime légal de base.

En d'autres termes, si le médecin envisage de liquider prochainement sa retraite dans certains régimes et s'il souhaite obtenir des droits dans les régimes non liquidés, **il est de son intérêt de solliciter la liquidation de sa retraite de base à effet du 1^{er} octobre 2014** (ou au 1^{er} décembre 2014 selon les caisses de retraite).

Avant de se décider pour une retraite active, chacun doit se poser 4 hypothèses afin de savoir ce qu'il en est exactement.

> le cumul est-il intéressant :

- si il poursuit son activité sans prendre sa retraite ;
 - si il poursuit son activité et demande sa retraite ;
 - si il prend sa retraite et poursuit une activité réduite ;
- Chaque cas est particulier, et doit être bien étudié.

2. La mensualisation :

A la demande des cotisants, futurs retraités, le C.A de la CARMF a voté le principe de la mensualisation des Allocations à partir du 1^{er} janvier 2015. A la faveur d'un arrêté paru récemment au « Journal Officiel », cette mensualisation a été actée.

Lissage sur 3 ans pour les médecins déjà retraités

Pour les nouveaux allocataires, qui feront valoir leurs droits à la retraite à partir du 1^{er} janvier 2015 la mensualisation sera mise en place dès leur premier versement, précise la CARMF.

La mensualisation entrera en revanche pleinement en vigueur dans 3 ans pour les allocataires actuels. En effet le passage sur une seule année fiscale du système trimestriel à la mensualisation aurait abouti au versement de 15

Médecins 92 - n° 58 - Janvier 2015

mois d'allocations en 2015, signifiant une forte hausse du revenu imposable, fait valoir la caisse.

3. L'évolution du Régime des Retraites :

Le Conseil d'Administration de la CARMF a, le 15 novembre 2014, décidé d'augmenter la valeur du **point du Régime Complémentaire** (le seul qui relève de sa compétence) **de + 0,5 %, à 78,00 € et à 47,04 €** pour les Conjointes survivants, suivant ainsi l'inflation constatée au cours des 12 mois précédents. **Acceptant les propositions des administrateurs Allocataires**, le Conseil d'Administration a voté au cours des 3 dernières années une revalorisation totale du point RC **supérieure à l'inflation** des années correspondantes d'environ + 0,5 %, ramenant ainsi la perte de valeur réelle du point depuis 1997 de 13 à 12,5 %.

La valeur du point du Régime de Base, est fixée par les Pouvoirs publics, devrait augmenter de **+ 0,9 %** au 1^{er} octobre 2015 après un **gel** de 18 mois depuis le 1^{er} avril 2014, ce qui représente une augmentation moyenne sur un an de + 0,2 %, soit un point à 0,5633 € et 0,3042 € pour les conjoints survivants.

Les valeurs des points **ASV, conformément au décret du 25 novembre 2011 va subir, pour les retraites liquidées avant 2006**, une dernière baisse de **- 3 % (passant de 14,40 € à 14,00 €)**. **Pour les retraites liquidées à partir de 2011** : la valeur du point reste **inchangée à 13 €**, la valeur du point **ayant baissé, en une fois, de 14 %** au 1^{er} juillet 2012. **Pour les retraites liquidées entre 2006 et 2010, 2 valeurs seront appliquées : 14,00 €** pour les points acquis **avant 2006** et **13 €** pour les points acquis **après 2006**...

Au total, tous régimes confondus, les **retraites annuelles globales, liquidées avant 2006 baisseront de 260 €,** en moyenne, **celles liquidées entre 2006 et 2010 subiront une baisse peu différente** du cas précédent, la majorité des points ayant été acquis avant 2006 et, **celles liquidées après 2010 seront en augmentation d'environ 75 €** du fait de l'augmentation des RC et RB et du statu quo pour l'ASV (les points ASV ont été abaissés en une fois à 13 € au 1^{er} juillet 2012 entraînant une baisse d'environ 1 700 en année pleine).

La pension de réversion des Conjointes survivants subira **une baisse moyenne de 70 €** (le point étant maintenu à 15, 55 €/2 pour les 300 premiers points des retraites liquidées avant 2006 quel que soit l'âge du décès du médecin).

4. Dernière question abordée :

La démographie médicale.

Le déficit démographique, lent et destructeur, va s'étirer jusqu'en 2025. On ne peut pas oublier que depuis 40 ans de nombreuses erreurs ont été réalisées par les acteurs du système (Assurance Maladie, gouvernement, Syndicats Médicaux). Il est vrai que les difficultés de planification demeurent trop pessimistes, elles doivent être corrigées aujourd'hui par l'apport de 20 000 médecins à diplômes



Dr Bruno VUILLEMIN
Président de la Commission
relations avec la CARMF
et les Retraités

étrangers (1 nouveau diplômé en Europe, ou hors de l'Union Européenne), et pour celui de 9 300 médecins retraités, qui pratiquent le cumul emploi retraite. Nous constatons qu'il est difficile d'envisager une réforme d'ampleur dans le dossier, et les autorités se montrent très prudentes.

En 2035, d'après la CARMF, le nombre des généralistes

libéraux sera inférieur de 6 % à ce qu'il est aujourd'hui, mais les spécialistes auront retrouvé une évolution positive : 3 %.

Il est indispensable de demeurer unis et vigilants. Rejoignez nous au sein de l'AMR 92. ●

Dr B. VUILLEMIN

REPLACEMENTS

Montignac Sur Vézère (21- DORDOGNE)

MG propose remplacement longue durée, de Février 2015 à Décembre 2015.
Contact : ☎ 06.07.60.94.84. ✉ danielle.amendola@free.fr

Landerneau (29- FINISTERE)

Clinique de l'ELORN recherche un médecin gériatre pour un remplacement de congé maternité de Décembre 2014 à Juillet 2015.
Contact : Mme V.CAUMONT ☎ 02.98.30.20.04. ✉ valerie.caumont@clinique-elorn.fr

OFFRES D'EMPLOI

MEDECIN COORDONATEUR - CDI à temps partiel -

AUDACE dépistage du cancer en Vendée - La Roche Sur Yon (85 - VENDEE)
Candidature à adresser à : AUDACE - Résidence le Victoria - 82 Bd d'Angleterre BP 20209 - 85005 LA ROCHE SUR YON ✉ isabelle.ammon@audace85.fr

MEDECIN EVALUATEUR

Le Conseil Général des Hauts de Seine (92 NANTERRE) recrute pour le Pôle solidarités - Maison départementale des personnes handicapées -. Référence du Poste CL.13.324
CV à adresser (en précisant la référence de l'offre) à <http://www.hauts-de-seine.net> ou recrut@cg92.fr

MEDECIN CONSEIL CPRPSNCF - temps plein

Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel SNCF recrute pour son antenne de PARIS
Candidature à adresser à Mme Sylvie GRANIER - Référent ressources - Correspondant HRA 17 Av. Général Leclerc - 13347 MARSEILLE ☎ 04.95.04.06.64. ✉ rh.recrutement@cprpsncf.fr

MEDECIN GENERALISTE

Cabinet Médical de 4 MG à MAZERES (09 - ARIEGE)
Recherche un collaborateur libéral 2j / semaine (mercredi et jeudi) dans l'optique de reprendre la succession d'un des 4 médecins.
Contact : Dr Florian DESCAZEUD ☎ 06.24.33.67.21. ✉ fdescasz@yahoo.fr

MEDECIN GENERALISTE

La commune de Saint-Sozy (47- LOT) recherche MG.
Patientèle très importante existante (couvrant une dizaine de communes avoisinantes). exercice seul, mais possibilité d'exercer à deux médecins. Garde organisées à plusieurs collègues.
Cabinet médical libre de suite accessible aux personnes à mobilité réduite.
Possibilité de logement sur la commune de Saint-Sozy.
Contact : Madame le Maire : Magali LIVENNAIS ☎ 06.77.52.04.12. ✉ mairiesaintsozy@orange.fr

MEDECIN GENERALISTE

MG installé à Saint Paul de Jarrat (09 - ARIEGE)
Pour projet de cabinet médical recherche un associé.
Contact : Dr Igor DURLIAT ☎ 05.34.14.65.37. ✉ docteur.durliat@gmail.com

MEDECIN GENERALISTE

La commune de Saint Pal de Chalencon (43- HAUTE LOIRE) en accord avec le corps médical en place souhaite favoriser l'installation d'un MG dans le cadre d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.
Contact : Mairie ☎ 04.71.61.30.19. ✉ stpal-chalencon@wanadoo.fr ou www.saint-pal-de-chalencon.fr

MEDECIN GENERALISTE / MEDECIN DERMATOLOGUE

Nouvelle Maison de Santé Pluridisciplinaire (ouverture Octobre 2014) à Arzens (11- AUDE)
Contact : Mairie ☎ 04.68.76.24.58. ✉ arzens@orange.fr

MEDECIN GENERALISTE

La commune de Scaër (29- FINISTERE)
Recherche d'urgence MG
Contact : Jean-Yves LE GOFF - Maire de Scaër ☎ 06.59.87.46.68
OU Mairie : ☎ 02.98.59.42.10. ✉ secretariatmairie@ville-scaer.fr

MEDECIN GENERALISTE

Cabinet de 2 MG PERPIGNAN (66- PYRENEES ORIENTALES), recherche praticien pour association (fin 2014), dans centre médical neuf (200 m2).
Contact : Dr David PAJTLER ☎ 06.08.55.83.20.

MEDECIN GENERALISTE et SPECIALISTE

Ouverture d'une maison médicale à Millau (12 - AVEYRON) au printemps 2015.
Contact : Laurie ☎ 06.76.73.91.09. ✉ lauriealric@yahoo.fr

MEDECIN PSYCHIATRE

Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique Alfred Lecocq (33 - GIRONDE)
30 Cours Gambetta 33000 LEOGNAN
Contact : Mme Nathalie LIEVAL Directrice ITEP Lecocq ☎ 05.56.64.75.42
✉ direction.itep-lecocq@oreag.org

NOUVEAUX INSCRITS

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2014

AIT AMER SALIMA

E - HOPITAL CORENTIN CELTON (AP-HP)
4 PARVIS CORENTIN-CELTON BP 66
92133 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

AOUATI FARIDA

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BOULEVARD DU
GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

BARBUT RIZLENE

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP)
157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

BAUD DANY

E - HOPITAL SUISSE DE PARIS
10 RUE MINARD 92130 ISSY LES MOULINEAUX

BERBER CHAFIKA

C - 106 RUE JULES GUESDE 92300 LEVALLOIS PERRET

BOURDELAT NATHALIE

E - LPCR 6 ALLEE JEAN PROUVE 92110 CLICHY

BRANDEL JEAN-PHILIPPE

E - 82 RUE THIERS 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

BREGUET ROMAIN

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BOULEVARD DU
GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

BRULEIN CECILE

C - APPT 103 7 RUE BECQUET 92000 NANTERRE

CHAUDEURGE AURELIE

E - 8 RUE MAURICE CHAMPEAU
92130 ISSY LES MOULINEAUX

DE GRAMONT DE LESPARRE AIMERY

E - IHFB - SITE KLEBER 4 RUE KLEBER
92309 LEVALLOIS PERRET CEDEX

DELILLE MARIE-ANTOINETTE

E - APPT B31 RESIDENCE COEUR NATURE
2 ALLEE DE L'AMITIE 92500 RUEIL MALMAISON

DUPERRAY LISE

C - 46 RUE DU LT HIPPOLYTE BISSON
92500 RUEIL MALMAISON

FEDOROFF MARINA

C - 62 RUE JEAN ROGER THORELLE
92340 BOURG LA REINE

FOUGEROL JEAN

E - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE
2 RUE LEO FERRE 92220 BAGNEUX

GAUDART SANDRINE

E - 3 AVENUE DE VILLACOUBLAY
92360 MEUDON LA FORET

GIBIER ANNE

E - CENTRE MEDICO-SOCIAL MUNICIPAL TENINE
74 AVENUE PIERRE LAROUSSE 92240 MALAKOFF

HUARD-THES LAURE

E - HISPANO SUIZA 18 BOULEVARD LOUIS SEGUIN
92700 COLOMBES

IONESCU CRISTINA

E - METRA 92 1 RUE PIERRE CURIE
92600 ASNIERES SUR SEINE

JAIS BENEDICTE

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BOULEVARD DU
GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

JELEFF ALEXANDRE

E - HOPITAL RAYMOND POINCARÉ (AP-HP)
104 BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ
92380 GARCHES

KOUBI VALERIE

E - LABORATOIRE EYLAU 34 AVENUE DU ROULE
92200 NEUILLY SUR SEINE

KOZLOWSKA ALICJA

C - 261 BOULEVARD JEAN JAURES
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

KRIVOCHEV MARTIN

E - CGI FRANCE IMMEUBLE CB16
17 PLACE DES REFLETS 92400 COURBEVOIE

LOUSQUY RUBEN

E - HOPITAL PRIVE D'ANTONY 1 RUE VELPEAU
92160 ANTONY

MARCHAUDON ELOISE

E - CMP ENFANTS 92101 (DANTON)
2 RUE DANTON 92230 GENNEVILLIERS

MARTINS-MEUNE EDITH

E - CASH DE NANTERRE-HOP MAX FOURESTIER

403 AVENUE DE LA REPUBLIQUE BP 1403

92014 NANTERRE CEDEX

MEYERS MARIE

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36
92151 SURESNES CEDEX

MURESAN MARIUS

E - INSTITUT CURIE-CENTRE RENE HUGUENIN
35 RUE DAILLY 92210 ST CLOUD

NICOLAE MIHAELA

E - LABORATOIRE NOVESCIA
1BIS AVENUE CHARLES DE GAULLE
92350 LE PLESSIS ROBINSON

NIZERY SABINE

C - 90 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
92120 MONTROUGE

RIGAL PHILIPPE

E - 7 RUE ROUGET DE LISLE 92240 MALAKOFF

ROSSO-KARABAG JULIE

E - CLINIQUE VILLA MARIE LOUISE
15 RUE JEAN BONAL 92250 LA GARENNE COLOMBES

SCETBON FABIENNE

C - 34 RUE DE LONGCHAMP 92200 NEUILLY SUR SEINE

TAIFOUR SARKIS

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH 92150 SURESNES

TATENCLOUX SARAH

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP)
9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

TORRES SOPHIE

C - 63 RUE RACINE 92120 MONTROUGE

TRIBOU VIOLAINE

E - CLINIQUE DE LA DEFENSE 16 BOULEVARD EMILE
ZOLA 92000 NANTERRE

VILLETTE MARIE

E - CLINIQUE DUPRE 30 AVENUE DU PDT ROOSEVELT
92330 SCEAUX

DUCCOUTUMANY GERALDINE

E - HOPITAL CORENTIN CELTON (AP-HP)
4 PARVIS CORENTIN-CELTON BP 66
92133 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

BOULATE DAVID

E - CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELOUNGUE
133 AVENUE DE LA RESISTANCE
92350 LE PLESSIS ROBINSON

GAY MATTHIEU

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BOULEVARD DU
GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

BOUTON JEAN-FRANCOIS

E - CLINIQUE DUPRE 14 RUE DU DOCTEUR BERGER
92330 SCEAUX

ZBILI DAVID

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BOULEVARD DU
GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

ADVENIER ANNE-SOPHIE

E - HOPITAL RAYMOND POINCARÉ (AP-HP)
104 BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ
92380 GARCHES

CHABROL ALEXANDRE

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36
92151 SURESNES CEDEX

NAUD BARREYRE MARIE-EMMANUELLE

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP)
157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

YOUNSI MOHAMED-SALEM

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP)
157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2014

AHDAD-YATA NAOUEL

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP)
157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

BONNIN AURORE

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP)
157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

CONDET MANUELA

E - SCE DEPART DE L'EDUCATION NATIONALE
INSPECTION ACADEMIQUE DES HAUTS DE SEI
167 AVENUE F ET I JOLIOT CURIE 92000 NANTERRE

DARBEDA STEPHANE

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BOULEVARD DU
GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

HAMIDOUCHE AMINA

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP) 178 RUE DES
RENOUILLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

ISERENTANT JULES

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BOULEVARD DU
GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

KOUNDE MATHIEU

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36
92151 SURESNES CEDEX

PATILLON MARIE

E - ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ERASME
143 AVENUE ARMAND GUILLEBAUD 92160 ANTONY

ROSA ANNE

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP)
157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

SEFSSAFI ABEL

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP)
9 AVENUE CHARLES DE GAULLE

92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

TEMPELAERE CHRISTINE

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP)
157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

VALLERENT ANAIS

E - ETABLISSEMENT ERASME UNITE PPUMMA
14 RUE DE L'ABBAYE 92160 ANTONY

COHEN MICKAEL

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP)
157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

SUBRAN BENJAMIN

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36
92151 SURESNES CEDEX

DIEBOLD AURELIE

E - HOPITAL RAYMOND POINCARÉ (AP-HP)
104 BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ

92380 GARCHES

LATOUR-BEAUDET EMILIE

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BOULEVARD DU
GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

LE ROCH MARTINE

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP)
9 AVENUE CHARLES DE GAULLE

92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

THES ANDRE

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP)
9 AVENUE CHARLES DE GAULLE

92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

THES ANDRE

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP)
9 AVENUE CHARLES DE GAULLE

92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

BISSONNETTE JULIEN

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BOULEVARD DU
GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

BOUHASSIRA DIDIER

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP)
9 AVENUE CHARLES DE GAULLE

92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

BOUNAR HOCINE

E - CASH DE NANTERRE-HOP MAX FOURESTIER
403 AVENUE DE LA REPUBLIQUE BP 1403

92014 NANTERRE CEDEX

BRAY-BOUZIANE FATMA

C - 85 BOULEVARD DU GENERAL LECLERC
92000 NANTERRE

BRETAULT MARION

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP)
9 AVENUE CHARLES DE GAULLE

92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

CASENOVE LAURENT

E - HOPITAL PRIVE D'ANTONY
1 RUE VELPEAU 92160 ANTONY

COLEMBIER MARIE-ALICE

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH
BP 36 92151 SURESNES CEDEX

E = Exercice
M = Mixte
C = Correspondance

NOUVEAUX INSCRITS

COTE CAROLINE

E - CLINIQUE DUPRE 30 AVENUE DU PDT ROOSEVELT
92330 SCEAUX

COUSSY FLORENCE

E - INSTITUT CURIE-CENTRE RENE HUGUENIN
35 RUE DAILLY 92210 ST CLOUD

DELAMARE CECILE

E - ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ERASME
143 AVENUE ARMAND GUILLEBAUD 92160 ANTONY

DI RENZO SARA

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BOULEVARD DU
GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

DUBOIS MATTHIEU

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP) 178 RUE DES
RENOUILLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

FABRE BERTRAND

E - INSTITUT CURIE-CENTRE RENE HUGUENIN
35 RUE DAILLY 92210 ST CLOUD

FERTIN EMILIE

E - HOPITAL CORENTIN CELTON (AP-HP)
4 PARVIS CORENTIN-CELTON BP 66
92133 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

FLORET ALEXIS

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP) 178 RUE DES
RENOUILLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

GONNET-PINTON CAROLINE

E - CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE
133 AVENUE DE LA RESISTANCE
92350 LE PLESSIS ROBINSON

GRELLIER JEAN FRANCOIS

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36
92151 SURESNES CEDEX

GUERIN LAURENT

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP)
9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

GUINARD-SAMUEL VINCENT

E - CABINET MEDICAL 104 AVENUE VICTOR HUGO
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

JANUEL DOMINIQUE

E - 10 AVENUE EDOUARD BELIN
92500 RUEIL MALMAISON

JEANBLANC BRIGITTE

E - ARS ILE DE FRANCE 55 AVENUE DES CHAMPS
PIERREUX 92000 NANTERRE

KENIGSBERG MARGOT

E - 33 RUE VICTOR HUGO 92230 GENNEVILLIERS

KONIGS SILJA

C - 9BIS BOULEVARD RICHARD WALLACE
92200 NEUILLY SUR SEINE

LAURENT VALERIE

E - HOPITAL PRIVE D'ANTONY 1 RUE VELPEAU
92160 ANTONY

LE THAI BAO

E - CENTRE MEDICAL CURIE 1 RUE PIERRE CURIE
92600 ASNIERES SUR SEINE

LOTERTSZTAJN LEA

E - ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ERASME
143 AVENUE ARMAND GUILLEBAUD 92160 ANTONY

MOUTON-PARADOT GAELE

E - CMC AMBROISE PARE CENTRE DU RACHIS
27 BOULEVARD VICTOR HUGO
92200 NEUILLY SUR SEINE

PATOUILLERE CEDRIC

C - 6 MAIL RAYMOND MENAND
92130 ISSY LES MOULINEAUX

PIGNET XAVIER

C - 5 RUE FRANCIS DE PRESSENSE 92800 PUTEAUX

PLAYE MARIE-PIERRE

E - AXA ASSISTANCE 6 RUE ANDRE GIDE
92320 CHATILLON

POPOFF MELANIE

E - HOPITAL RAYMOND POINCARE (AP-HP)
104 BOULEVARD RAYMOND POINCARE
92380 GARCHES

PROST A LA DENISE JUSTINE

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BOULEVARD DU
GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

RABINOWITZ-SORBA ANNE

E - CLINACT 6 RUE TROYON 92310 SEVRES

RECLUS FLORENCE

C - 10 RUE DE LA BIEVRE 92220 BAGNEUX

REVAUX AURELIE

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36
92151 SURESNES CEDEX

RIBAUT-GIRARD NATHALIE

E - CHICNP - SITE NEUILLY SUR SEINE
36 BOULEVARD DU GENERAL LECLERC
BP 79 92205 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

ROMERO PIERRE

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP)
9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

ROSSI AUDE

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP)
178 RUE DES RENOUILLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

SALVATOR HELENE

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36
92151 SURESNES CEDEX

SCOFFIER LAURE-MARIE

E - BAT A 33 BOULEVARD DE VALMY
92700 COLOMBES

SCOURY DAPHNE

E - CMP JANINE SIMON 15 AVENUE AUGUSTINE
92250 LA GARENNE COLOMBES

SENDJAK HACHE AMINA

C - 13 RESIDENCE LES TARATRES
92500 RUEIL MALMAISON

SON SAPHANIE

C - 21 RUE MONGE 92800 PUTEAUX

SU CELINE

C - 11 RUE ETIENNE DEFORGES 92320 CHATILLON

VASILE ALEXANDRA

C - CENTRE HOSPITALIER EMIL DURKHEIM 33 AVENUE
ROBERT SCHUMAN EPINAL 88021 EPINAL CEDEX

VASTEL LAURENT

E - HOPITAL RAYMOND POINCARE (AP-HP)
104 BOULEVARD RAYMOND POINCARE
92380 GARCHES

VICENS FREDERIQUE

E - ACMS BATIMENT C 3 PLACE DE LA PYRAMIDE
92067 PARIS LA DEFENSE CEDEX

ZETLAOUI JEAN

E - NOVARTIS PHARMA 2 RUE LIONEL TERRAY
92506 RUEIL MALMAISON CEDEX

JOUBERT MARION

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP)
178 RUE DES RENOUILLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

VIZENEUX AUDREY

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP)
178 RUE DES RENOUILLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

SOREZE YOHAN

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP)
157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

GLORION MATTHIEU

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36
92151 SURESNES CEDEX

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2014

ANCEDY YANN

C - CHEZ MME JEAN NOEL 5 RUE ROBERT LAVERGNE
92600 ASNIERES SUR SEINE

ASSOUANE ABDENOUR

C - 41 RUE DU LANDY 92110 CLICHY

AUBRUN AURORE

C - 6 RUE VERGNIAUD 92300 LEVALLOIS PERRET

AUBRY MARIE-CECILE

E - HOPITAL AMERICAIN DE PARIS 63 BOULEVARD
VICTOR HUGO 92200 NEUILLY SUR SEINE

AUDEMARD-VERGER ALEXANDRA

C - 3BIS RUE DE LA HACHE 14000 CAEN

BARDE MICHAEL

E - CLINIQUE DU CHATEAU 11BIS RUE DE LA PORTE
JAUNE 92380 GARCHES

BEDAT-DURAND COLETTE

E - 5 RUE VAUTHIER 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

BERSON CHRISTOPHE

C - 19TER RUE PIERRE BROSSOLETTE
92260 FONTENAY AUX ROSES

BIDAULT CAROLINE

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP)
9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

BINET-ORTEGA VIRGINIE

E - EHPAD RESIDENCE LA BRUYERE
1 RUE LA BRUYERE 92500 RUEIL MALMAISON

BOEHLER ALAIN

E - CENTRE DE SANTE MUNICIPAL 26-30
30 RUE ANATOLE FRANCE 92800 PUTEAUX

BONNEFOY MYRIAM

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP)
9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

BONTEMPS PAUL

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BOULEVARD DU
GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

BOUBKEUR NASSER

E - IHFB - SITE KLEBER 4 RUE KLEBER
92309 LEVALLOIS PERRET CEDEX

BRIDET-TARI CHRISTINE

E - 40 RUE DU PRESIDENT WILSON
92300 LEVALLOIS PERRET

CAYLA MARIE-SARAH

E - CENTRE MEDICO-SOCIAL MUNICIPAL TENINE
74 AVENUE PIERRE LAROUSSE 92240 MALAKOFF

CHEMARIN ISABELLE

E - 62 RUE RAYMOND MARCHERON 92170 VANVES

COUDERT MARIE

E - 82 BOULEVARD RODIN
92130 ISSY LES MOULINEAUX

COURSANT-DURAND PIERRE

E - SERVICE SANTE AU TRAVAIL 78 QUAI MARCEL
DASSAULT 92552 ST CLOUD CEDEX

DAOUD BEATRICE

E - HOPITAL PRIVE D'ANTONY 1 RUE VELPEAU
92160 ANTONY

DE CORBIERE PAULINE

E - INSTITUT CURIE-CENTRE RENE HUGUENIN
35 RUE DAILLY 92210 ST CLOUD

DOHOTARU NICOLAE

E - CLINIQUE HARTMANN 26 BOULEVARD VICTOR
HUGO 92200 NEUILLY SUR SEINE

DOURTHE LUCILE

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BOULEVARD DU
GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

DU PUY-MONTBRUN LEONORA

E - CLINIQUE AMBROISE PARE 25 BOULEVARD VICTOR
HUGO 92200 NEUILLY SUR SEINE

EDER SANDRA

C - 43 RUE DE NEUILLY 92110 CLICHY

FATHALLAH BASSAM

C - 6 ALLEE DU GRAND TULIPIER 92410 VILLE D'AVRAY

FEDOROFF CATHERINE

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP)
178 RUE DES RENOUILLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

FELTER ADRIEN

E - HOPITAL RAYMOND POINCARE (AP-HP)
104 BOULEVARD RAYMOND POINCARE
92380 GARCHES

FINON MAGALI

C - 39 AVENUE LE NOTRE 92420 VAUCRESSON

GENCE FREDERIQUE

C - 6 COURS MARQUIS 92350 LE PLESSIS ROBINSON

GOTTHEFF-SOUSSAN KEREN

C - 16 RUE VOLTAIRE 92300 LEVALLOIS PERRET

GRONNIER CAROLINE

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP)
178 RUE DES RENOUILLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

GUEDJ-BOURDIAU MARIE-JEANNE

E - CLINIQUE DE MEUDON BELLEVUE
8 AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918 92190 MEUDON

HALEWA EDWIGE

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP)
178 RUE DES RENOUILLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

E = Exercice

M = Mixte

C = Correspondance

HOERTEL NICOLAS

E - HOPITAL CORENTIN CELTON (AP-HP)
4 PARVIS CORENTIN-CELTON BP 66
92133 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

HOGUIN JEAN-CHRISTOPHE

E - 22 RUE D ALSACE 92300 LEVALLOIS PERRET

IBEGAZENE ALI

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP)
178 RUE DES RENOUILLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

IREKTI FATIHA

E - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE
3 RUE DE LA PAIX 92231 GENNEVILLIERS CEDEX

JAUFFRET PENELOPE

E - CHANEL 135 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92200 NEUILLY SUR SEINE

JBILOU NABIL

E - CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE
133 AVENUE DE LA RESISTANCE
92350 LE PLESSIS ROBINSON

KEITA SOUAIBOU

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP)
157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

LASTMANN LAHMI CHANTAL

C - 18 RUE DU MARECHAL LYAUTEY
92340 BOURG LA REINE

LAURENT MARTINE

C - 43 RUE CAMILLE PELLETAN
92300 LEVALLOIS PERRET

LAVERDURE FLORENT

E - CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE
133 AVENUE DE LA RESISTANCE
92350 LE PLESSIS ROBINSON

LECLERC ANNE

E - 73 BD DU ML JOFFRE 92340 BOURG LA REINE

LE DIVENAH AUDE

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36
92151 SURESNES CEDEX

LEDUEY ALEXANDRE

E - IHFB - SITE KLEBER 4 RUE KLEBER
92309 LEVALLOIS PERRET CEDEX

LEKIEFFRE FRANCOIS-XAVIER

C - 48 AVENUE DE LA PORTE DE VILLIERS
92300 LEVALLOIS PERRET

MAGET VICTORIA

E - SITE SAINT-CLOUD 3 PLACE SILLY
92211 ST CLOUD CEDEX

MAKHOULI SABRINA

E - HOPITAL RAYMOND POINCARE (AP-HP)
104 BOULEVARD RAYMOND POINCARE
92380 GARCHES

MARAVIC MILKA

E - LABORATOIRE ASTRA ZENEC 1 PLACE RENAULT
92844 RUEIL MALMAISON CEDEX

MIRAULT TRISTAN

E - HOPITAL CORENTIN CELTON (AP-HP)
4 PARVIS CORENTIN-CELTON BP 66
92133 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

MOEGLIN JULIA

E - SITE SAINT-CLOUD 3 PLACE SILLY
92211 ST CLOUD CEDEX

MOUNZER AHMAD

E - CLINIQUE DE MEUDON LA FORET
3 AVENUE DE VILLACOUBLAY
92360 MEUDON LA FORET

NATAF ARNAUD

E - HOPITAL RAYMOND POINCARE (AP-HP)
104 BOULEVARD RAYMOND POINCARE
92380 GARCHES

NONINI SANDRA

E - CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE
133 AVENUE DE LA RESISTANCE
92350 LE PLESSIS ROBINSON

OBERLIS MARIE

E - SOCIETE GENERALE 17 COURS VALMY
92972 PARIS LA DEFENSE CEDEX

ONG KIM-THANH

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP)
178 RUE DES RENOUILLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

ORSINI BASTIEN

E - CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE
133 AVENUE DE LA RESISTANCE
92350 LE PLESSIS ROBINSON

RAJCA SYLVIE

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP)
178 RUE DES RENOUILLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

RAOUL AGNES

E - CLINIQUE LAMBERT 67 AVENUE FOCH
92250 LA GARENNE COLOMBES

RICHAUD CLEMENCE

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BOULEVARD DU
GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

RIVIERE PAULINE

C - 79 RUE D AGUESSEAU
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

SALAUN-MARTIN CAROLE

E - CASH DE NANTERRE-HOP MAX FOURESTIER
403 AVENUE DE LA REPUBLIQUE BP 1403
92014 NANTERRE CEDEX

SAMAIN CLEMENTINE

C - BAT D 1 RESIDENCE LORILLEUX 92800 PUTEAUX

SELLAMI NISSA

C - 30 RUE DES LILAS D ESPAGNE 92400 COURBEVOIE

SENOUCI SALIHA

E - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE MARC CHAGALL
3 RUE SIMONNEAU 92110 CLICHY

SEROR JULIEN

E - INSTITUT CURIE-CENTRE RENE HUGUENIN
35 RUE DAILLY 92210 ST CLOUD

SERRERO MICHAEL

E - CABINET MEDICAL DU VAL DE SEINE
6 RUE GUSTAVE EIFFEL 92130 ISSY LES MOULINEAUX

TACHON GUILLAUME

E - CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE
133 AVENUE DE LA RESISTANCE
92350 LE PLESSIS ROBINSON

TIDJANI KAMEL

C - 10 RUE DE L ABREUVOIR 92400 COURBEVOIE

VEDRINE LIONEL

E - HOPITAL AMERICAIN DE PARIS 63 BOULEVARD
VICTOR HUGO 92200 NEUILLY SUR SEINE

YASRI NAIMA

C - 18 RUE BASLY 92600 ASNIERES SUR SEINE

QUALIFICATIONS**SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2014****DR AIT AMER SALIMA**

GERIATRIE

DR AOUATI FARIDA

ANESTHESIE REA

DR APALOO TETE-KOASSI

MEDECINE GENERALE

DR BESNARD PATRICK

MEDECINE GENERALE

DR BREGUET ROMAIN

RAD.DIAG.IM.MED.

DR CHALVIGNAC JEROME

MEDECINE GENERALE

DR CHARVET DANIELE

MEDECINE GENERALE

DR COGGIA MARC

CHIR.VASCULAIRE

DR COLAS DES FRANCS CLAIRE

MEDECINE GENERALE

DR DANTUNG MARC

MEDECINE GENERALE

DR DARIER FRANCK

MEDECINE GENERALE

DR HOSANA SERGE

MEDECINE GENERALE

DR HUARD-THES LAURE

MEDECINE DU TRAVAIL

DR IONESCO SINZIANA

MEDECINE GENERALE

DR IONESCU CRISTINA

MEDECINE DU TRAVAIL

DR JAIS BENEDICTE

GASTRO.ENT. ET HEP

DR KARSINTI ISABELLE

MEDECINE GENERALE

DR KNIAZEFF ALEXIS

MEDECINE GENERALE

DR KOZLOWSKA ALICJA

MEDECINE GENERALE

DR LEGALLIER BERTRAND

MEDECINE GENERALE

DR MORVAN SOLANGE

MEDECINE GENERALE

DR NGUYEN HOANG VIET

MEDECINE GENERALE

DR NICOLAE MIHAELA

BIOLOGIE MEDICALE

DR NIZERY SABINE

MEDECINE GENERALE

DR PERGAMENT JOEL

MEDECINE GENERALE

DR PREVEL MARC

MED.APP.AUX SPORTS

DR ROUSSELLE BEATRICE

MEDECINE GENERALE

DR SINASSAMY PATRICK

PEDIATRIE

DR TASIC-LUKAC LJILJANA

MEDECINE GENERALE

DR TATENCLOUX SARAH

PEDIATRIE

DR TORRES SOPHIE

MEDECINE GENERALE

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2014**DR BISSONNETTE JULIEN**

MEDECINE INTERNE

DR BOUNAR HOCINE

PSYCHIATRIE

DR COLOMBIER MARIE-ALICE

MEDECINE INTERNE

DR COTE CAROLINE

PSYCHIATRIE

DR DI RENZO SARA

RAD.DIAG.IM.MED.

DR FERTIN EMILIE

MEDECINE GENERALE

DR FLORET ALEXIS

RAD.DIAG.IM.MED.

DR KONIGS SILJA

GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE

DR LE THAI BAO

MEDECINE DU TRAVAIL

DR LOTERSZTAJN LEA

PSYCHIATRIE

DR POPOFF MELANIE

MED.PHYS.ET READAP.

DR ROMERO PIERRE

ANA.CYT. ET PATH

DR SCOFFIER LAURE-MARIE

MEDECINE GENERALE

DR SCOURY DAPHNE

PSYCHIATRIE

DR SENDJAK HACHE Amina

MEDECINE GENERALE

DR SON SAPHANIE

MEDECINE GENERALE

DR SU CELINE

MEDECINE GENERALE

DR VASILE ALEXANDRA

CARDIO.ET MAL VASC

DR VICENS FREDERIQUE

MEDECINE DU TRAVAIL

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2014**DR ANCEDY YANN**

CARDIO. ET MAL VASC

DR ASSOANE ABDENOUR

MEDECINE GENERALE

DR AUDEMARD-VERGER ALEXANDRA

MEDECINE INTERNE

DR BIDAULT CAROLINE

NEPHROLOGIE

DR BONNEFOY MYRIAM

MEDECINE GENERALE

DR BONTEMPS PAUL

CHIRURGIE GENERALE

DR BRIDET-TARI CHRISTINE

MEDECINE GENERALE

DR CAYLA MARIE-SARAH

MEDECINE GENERALE

DR DE CORBIERE PAULINE

GYNECOLOGIE MEDICALE

DR DOURTHE LUCILE

MEDECINE GENERALE

DR EDER SANDRA

MEDECINE INTERNE

DR FATHALLAH BASSAM

GASTRO ENT ET HEP

DR FEDOROFF CATHERINE

PSYCHIATRIE

DR FELTER ADRIEN

RAD.DIAG.IM.MED.

DR FINON MAGALI

MEDECINE GENERALE

DR GOTTHEFF-SOUSSAN KEREN

MEDECINE GENERALE

DR HALEWA EDWIGE

RAD.DIAG.IM.MED.

DR HOERTEL NICOLAS

PSYCHIATRIE

DR IBEGAZENE ALI

MEDECINE GENERALE

DR IREKTI FATIHA

MEDECINE GENERALE

DR JBILOU NABIL

PEDIATRIE

DR KEITA SOUAIBOU

PEDIATRIE

DR LAVERDURE FLORENT

ANESTHESIE REA

DR NONINI SANDRA

ANESTHESIE REA

DR ONG KIM-THANH

PEDIATRIE

DR RIVIERE PAULINE

MEDECINE GENERALE

DR SAMAIN CLEMENTINE

MEDECINE GENERALE

DR SELLAMI NISSA

MEDECINE GENERALE

DR YASRI NAIMA

MEDECINE GENERALE

SITES DISTINCTS D'EXERCICE AUTORISÉS DANS LES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2014

Docteur Benjamin SELLAM

SPÉCIALISTE EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

1er site : Clinique Sainte Thérèse - 9 rue Gustave Doré - 75017 PARIS

2e site : Hôpital Américain - 63 boulevard Victor Hugo - 92200 NEUILLY SUR SEINE

Docteur Stéphanie QUESNEL

SPÉCIALISTE EN ORL ET CHIRURGIE CERVICO-FACIALE

1er site : 18 rue Saint Ferdinand - 75017 PARIS

2e site : Clinique Sainte Isabelle 24, boulevard du Château - 92200 NEUILLY SUR SEINE

Docteur Laurence GITZ

SPÉCIALISTE EN GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE

1er site : Hôpital Bicêtre - 78 Rue du Général Leclerc - 94275 LE KREMLIN BICETRE Cedex

2e site : 1 bis rue de l'Abbaye - 92160 ANTONY

Docteur César VINCENT

SPÉCIALISTE EN CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIE

1er site : Hôpital Bicêtre - 78 Rue du Général Leclerc - 94275 LE KREMLIN BICETRE Cedex

2e site : Hôpital privé d'Antony - 1 rue Velpeau - 92160 ANTONY

Docteur Sophie ALEXANDRE

SPÉCIALISTE EN OPHTALMOLOGIE

1er site : 130, avenue Gabriel Péri - 92230 GENNEVILLIERS

2e site : 19-21 rue Jules Ferry - 92400 COURBEVOIE

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2014

Docteur Sameh AWAD

SPÉCIALISTE EN RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MÉDICALE

1er site : Clinique Allergy Labrouste - 64, rue Labrouste - 75015 PARIS

2e site : Centre Chirurgical Ambroise Paré - 27 boulevard Victor Hugo - 92200 NEUILLY SUR SEINE

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2014

Docteur Pauline PARISOT

SPÉCIALISTE EN PÉDIATRIE

1er site : Hôpital Trousseau - 26 avenue du Dr Arnold Netter - 75571 PARIS CEDEX 12

2e site : 104 avenue Victor Hugo - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Docteur Philippe BOUHANNA

SPÉCIALISTE EN GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE

1er site : Centre d'échographie Sèvres Babylone - 14 rue Chomel - 75007 PARIS

2e site : Hôpital américain - 63 boulevard Victor Hugo - 92200 NEUILLY SUR SEINE

Docteur Christophe LEPAGE

SPÉCIALISTE EN CHIRURGIE PLASTIQUE RECONSTRUCTRICE ET ESTHÉTIQUE

1er site : 78 rue de la Faisanderie 75016 PARIS

2e site : Hôpital américain - 63 boulevard Victor Hugo - 92200 NEUILLY SUR SEINE

3e site : Clinique Hartmann - 26 boulevard Victor Hugo - 92200 NEUILLY SUR SEINE

Docteur Luc KARSENTY

SPÉCIALISTE EN GASTRO-ENTÉROLOGIE ET HÉPATOLOGIE

1er site : 30 avenue du Président Wilson - 75016 PARIS

2e site : Hôpital américain - 63 boulevard Victor Hugo - 92200 NEUILLY SUR SEINE

Docteur Sophie DEMIGNE LAIGNER

SPÉCIALISTE EN OPHTALMOLOGIE

1er site : 30 ter, avenue de Brimont - 78400 CHATOU

2e site : Clinique des Martinets - 97, avenue Albert 1er - 92500 RUEIL MALMAISON

Docteur Véronique BERTIN

SPÉCIALISTE EN OPHTALMOLOGIE

1er site : 30 ter, avenue de Brimont - 78400 CHATOU

2e site : Clinique des Martinets - 97, avenue Albert 1er - 92500 RUEIL MALMAISON

Docteur Sylvie DOUSSARD LEFAUCHEUX

SPÉCIALISTE EN OPHTALMOLOGIE

1er site : 30 ter, avenue de Brimont - 78400 CHATOU

2e site : Clinique des Martinets - 97, avenue Albert 1er - 92500 RUEIL MALMAISON

Docteur Benjamin WISNIEWSKI

SPÉCIALISTE EN GASTRO-ENTÉROLOGIE ET HÉPATOLOGIE

1er site : 9 bis route de St Germain - 78560 LE PORT MARLY

2e site : Centre Hospitalier des 4 villes - 3 place Silly - 92310 SAINT CLOUD

Docteur Franck LALLOUM

SPÉCIALISTE EN OPHTALMOLOGIE

1er site : COSEM - 6 avenue César Caire - 75008 PARIS

2e site : Clinique Pierre Charest - 5 rue Pierre Charest - 92200 NEUILLY SUR SEINE

Docteur Ghania GOUZI

SPÉCIALISTE EN CHIRURGIE INFANTILE

1er site : Hôpital René Dubos - 6, avenue de l'Île de France - 95300 PONTOISE

2e site : clinique Marcel Sembat - 105, avenue Victor Hugo - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

LISTE DES MEDECINS DECEDES

DR LEMERCIER JEAN-MICHEL	17/12/1950	61140 BAGNOLES DE L ORNE
DR MORALI JEAN	28/02/1948	92200 NEUILLY SUR SEINE
DR DUHAMEL GEORGES	15/01/1927	92100 BOULOGNE BILLANCOURT
DR GILLIBERT JEAN	14/01/1925	92340 BOURG LA REINE
DR BENYAMIN JACQUES	25/01/1932	92290 CHATENAY MALABRY

Petites annonces

CESSION

44 - LOIRE ATLANTIQUE

PORNICHET- MG vend patientèle ☎ 06.82.25.53.45.

71 - SAÔNE ET LOIRE

MG recherche successeur pour une cession au 1er juin 2015.

Dans bâtiment récent regroupant un cabinet infirmier, une podologue et une psychologue.

Possibilité de résider sur CHALON SUR SAÔNE (un soir d'astreinte / semaine et un WE / 10)

Contact : Dr TAITOT - 74 Grande rue 71640 MERCUREY ☎ 03.85.45.13.25.

✉ rtaitot001@cegetel.rss.fr

92 - LEVALLOIS-PERRET

Local médical disponible (près du métro Louise Michel).

Surface : 26 m2 'séparable en 2 parties par une porte coulissante), remis à neuf.

Immeuble moderne de 2008, ascenseur, accessibilité handicapés, parking public.

Contact : Dr F. FISZENSON ☎ 06.61.58.42.42. ✉ fred.albala@laposte.net

92 - COLOMBES

A louer 5 cabinets neufs en rez-de-chaussée aux normes en vigueur, à usage médical ou paramédical.

☎ 01.47.60.20.10. ou 06.03.53.85.53.

Activités extérieures des Conseillers Ordinaux

Au 4^e trimestre 2014

(sans compter les réunions mensuelles du Conseil Départemental pour tous)

LE DOCTEUR CHRISTIAN HUGUE

Président, outre les missions au siège du Conseil liées à sa fonctions (litiges, doléances, inscription des jeunes médecins, affaires courantes etc...) a représenté l'Ordre les :

2 octobre : Réunion au siège du CDOM 92 (ORDIGARD – PDSA)
Séminaire Hydrothérapie HIA Percy (Clamart)
6 octobre : Table ronde « Démographie médicale » (CDOM 92)
7 octobre : Procédure du traitement de la plainte (CROM – Dr COMPAIN)
10 octobre : Remise des bourses d'études (AFEM – Académie de Médecine)
16, 17 et 18 octobre : Congrès du Conseil de l'Ordre (CNIT La Défense)
20 octobre : Commission jeunes médecins et faculté (CROM – Dr GARAT)
21 octobre : Audiences à la Chambre Disciplinaire du CROM
6 novembre : Réunion Trésorerie, Comptabilité (Levallois)
12 novembre : Installation du Président de la Cour d'Assises Jacques BOULARD (TGI-Nanterre)
Réunion Commission d'Ethique (CDOM 92, Dr THYS)
17 novembre : AG du CROM-IDF (Paris)
20 novembre : Réunion CODAMUPS (ARS-Nanterre)
21 novembre : Amicale des Médecins de la Banlieue Sud (Vanves)
24 octobre : Commission Formation jeunes médecins (CROM – Dr COMPAIN)
2 décembre : Réunion Commission Informatique (CDOM – Dr BARDEL)
19 décembre : Dépouillement des élections (CDOM 92)

LE DOCTEUR JEAN-ALAIN CACAULT

Secrétaire Général, a représenté l'Ordre les :

6 octobre : Table ronde « Démographie médicale » (CDOM 92)
14 octobre : Commission Disciplinaire (CROM)
16 octobre : Amicale médecins de Levallois Perret
16 octobre : Amicale médecins de Courbevoie
16, 17 et 18 octobre : Congrès du Conseil de l'Ordre (CNIT La Défense)
20 octobre : Commission de Sécurité – Préfecture des Hauts de Seine (Nanterre)
20 octobre : Conseil Régional Commission « Jeunes Médecins » Amicale médecins de Nanterre
27 octobre, 15 décembre : Bureau du CROM
29 octobre : AMR 92
4 novembre : Fédération des Professions de Santé
6 novembre : Amicale médecins de Montrouge
Réunion Trésorerie, Comptabilité (Levallois)
17 novembre : Assemblée Générale du CROM (Paris)
20 novembre : Amicale médecins de Neuilly
21 novembre : Amicale médecins Paris Sud
25 novembre, 17 décembre : Bureau ADK 92
25 novembre : Amicale médecins de Chaville-Viroflay

LE DOCTEUR PHILIPPE HERMARY

Trésorier, outre les rendez-vous nécessités par sa charge, a représenté l'Ordre les :

6 novembre : Réunion Trésorerie, Comptabilité (Levallois)
17 novembre : Audience au Tribunal des pensions (Nanterre)
21 novembre : Assemblée Générale de l'AMBS
24 novembre : Assemblée Générale du CROM

LE DOCTEUR Joël BARDEL

17 septembre, 15 octobre, 19 décembre : Commissions de Conciliation
23 septembre et 2 décembre : Responsable de la Commission Informatique
2 octobre : PDS : Ordigard

LE DOCTEUR Richard BERTRANDON

12 novembre : Commission d'Ethique (Levallois)
5 décembre : Saisie de dossier

LE DOCTEUR Philippe BIDAULT

12 novembre : Commission d'Ethique (Levallois)

LE DOCTEUR Alain DUPREY

Septembre, octobre, novembre : Liquidateur des Dépenses

LE DOCTEUR Jean-Pierre GASTON-CARRERE

20 octobre, 24 et 9 décembre : Saisies de dossiers
16 et 17 octobre : Congrès du Conseil de l'Ordre (CNIT La Défense)
30 septembre, 28 octobre, 18 et 26 novembre : Commission CODERST Préfecture
8 octobre : Responsable Commission de Qualification de Spécialiste en Médecine Générale (Levallois)
22 octobre : Commission de Conciliation
4 novembre : Représentation du CDOM92 à la préfecture de Police

LE DOCTEUR Gérard-Henry GENTY

10 septembre, 10 décembre : Ligue du Cancer ADK92
17 et 24 septembre, 8, 15 et 22 octobre, 5 novembre : Responsable de la Commission de Conciliation (Levallois)
22 septembre, 17 novembre : Commission ADK 92
23 septembre, 24 novembre : Bureau ADK 92
8 octobre : Intervention pour ADK 92 sur Radio Orient pour Octobre Rose (Dépistage Cancer du Sein)
12 novembre : Commission d'Ethique (Levallois)

LE DOCTEUR Xavier GRAPTON

23 septembre, 14 octobre, 5 novembre, 2-9 et 10 décembre : DEMOMED 92
12 novembre : Commission d'Ethique (Levallois)

LE DOCTEUR Marie GUILLOT

3 octobre, 26 novembre et 8 décembre : Saisie de dossier
22 octobre : Commission de Conciliation

LE DOCTEUR Tanguy KERNEIS

24 septembre : Commission de Conciliation (Levallois)
19, 25 et 30 septembre : Rapports d'Enquête Terrain
2 octobre : Réunion PDSA
3 octobre, 12 novembre : Saisie de dossier
10 octobre : Représentation de l'Ordre à la Conférence du Territoire (ARS)
12 novembre : Commission d'Ethique (Levallois)

LE DOCTEUR Jean-Luc LEYMARIE

8 septembre : Commission de Conciliation (Levallois)
8 septembre : Commission de Qualification en Médecine Générale
12 novembre : Commission d'Ethique (Levallois)

LE DOCTEUR Sabine MONIER

12 novembre : Commission d'Ethique (Levallois)
16 octobre : Représentation CDOM92 à l'Aide à l'Enfance (Nanterre)

LE DOCTEUR Maryse RAMBAUD-DEBOUT

8 septembre, 29 octobre, 12 novembre : Commission de Conciliation (Levallois)
8 septembre : Commission de Qualification en Médecine Générale
17 octobre : Journée les Assises de l'Ordre : 4 ateliers
17 décembre : Responsable de Séance Commission de Conciliation (Levallois)

LE DOCTEUR François ROMAIN

12 novembre : Commission d'Ethique (Levallois)

LE DOCTEUR Jacques SEE

17 septembre, 19 et 26 novembre : Responsable de Séance Commission de Conciliation (Levallois)
23 septembre : Commission Informatique
23 septembre : Représentation CDOM92 au CDPI à l'audience

LE DOCTEUR Armand SEMERCIYAN

2 octobre : Réunion d'organisation de la Permanence des Soins Ambulatoires (Levallois)
6 octobre : Réunion Démographie Médicale, Bilan et Perspective (Levallois)
6 novembre : Saisie de dossier
12 novembre : Commission d'Ethique (Levallois)
16 et 17 octobre : Congrès du Conseil de l'Ordre (CNIT La Défense)
26 novembre : Commission de Conciliation (Levallois)
13 novembre : Comité Territorial de Gouvernance AMLPDSA (Garches)
20 novembre : Réunion du Bureau Elargi du CDOM92 (Levallois Perret)
1 décembre : Commission PDS au CROM (Paris)

LE DOCTEUR Véronique THYS

8 septembre : Commission de Qualification en Médecine Générale
16 septembre : Réunion à l'amicale de Clamart sur la violence faite aux femmes : rédaction du certificat médical (Plessis Robinson)
6 octobre : Réunion la démographie médicale, bilan et perspective » du Conseil (Levallois Perret)
16 et 17 octobre : Congrès du Conseil de l'Ordre (CNIT La Défense)
14 octobre : Amicale des Médecins « accessibilités des cabinets médicaux aux personnes handicapées » (Issy les Moulineaux)
15 octobre et 12 novembre : Permanence locale d'aide à l'installation à la DT-ARS (Nanterre)
3 novembre, 5 décembre : Entretien d'accueil d'une consœur pour une 1^{re} inscription à notre Conseil
12 novembre : Commission de Conciliation (Levallois)
12 novembre : Responsable de la Commission d'Ethique (Levallois)
4 décembre : « Directives anticipées et personne de confiance » Amicale de Rueil à la Fondation Cognac Jay
10 décembre : Permanence à l'aide à l'installation à la DT-ARS

LE DOCTEUR Denis VAILLANT

2 et 29 octobre, 12 novembre : Commission de Conciliation (Levallois)

LE DOCTEUR Bruno VUILLEMIN

2 octobre, 27 novembre : Responsable de la Commission de Conciliation (Levallois)
16 octobre, 4 décembre : Représentant de l'Ordre et « Médecin médiateur » Centre de gérontologie « Les abondances » (Boulogne)



est édité par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine de l'Ordre des médecins - 51, rue Baudin 92300 Levallois-Perret - Tél. : 01 47 33 55 35

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Christian HUGUE

RÉDACTEUR EN CHEF : Christian HUGUE

PHOTO : Jean-Pierre GASTON-CARRERE

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Stéphanie SEGUIN

COMITÉ DE RÉDACTION : Jean-Alain Cacault, Philippe Hermay, Yann Lefebvre, Bruno Vuillemin, Philippe Bidault, Joël Bardel, Armand Semerciyan, Véronique Thys

ASSISTANTES DE RÉDACTION : Pascale Barère, Annette Perotti, Zahira Bahtit, Suzanne Ortuno

CONCEPTION RÉALISATION IMPRESSION : GRAFIK+ - 14, rue Montgolfier - 93110 ROSNY-SOUS-BOIS